



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur la trente-troisième session
(5-8 mars 2002)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2002
Supplément N° 4

Conseil économique et social
Documents officiels, 2002
Supplément N° 4

Commission de statistique

Rapport sur la trente-troisième session
(5-8 mars 2002)



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Résumé

La Commission a examiné les travaux que les groupes de pays et organisations internationales mènent actuellement sur divers aspects des statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales et certaines questions intersectorielles touchant aux statistiques. Elle a notamment :

a) Approuvé les mesures prises par la Division de statistique pour promouvoir les recensements de la population et de l'habitation auxquels les pays procéderont entre 2005 et 2014;

b) Prié l'Organisation mondiale de la santé de renforcer la coordination entre son programme de statistique et ceux des organisations internationales et des pays, et de continuer à rationaliser les méthodes qu'elle utilise pour recueillir les statistiques publiées dans son *Rapport sur la santé dans le monde*;

c) Recommandé que la Division de statistique étudie la possibilité de collecter des données sur les comptes nationaux trimestriels en plus de celles qui concernent les comptes nationaux annuels;

d) Accueilli avec satisfaction la publication par le Fonds monétaire international du *Government Finance Statistics Manual 2001*, et approuvé les initiatives prises par le Fonds en vue de publier par la suite des documents parallèles sur le Web;

e) Convenu que la Banque mondiale avait réalisé des progrès majeurs dans l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre du Programme de comparaison internationale; approuvé une mise en oeuvre aussi rapide que possible mais dans un délai qui permette de produire des données de grande qualité; et approuvé le choix de la Banque mondiale comme étant le lieu qui convenait le mieux pour le secrétariat international et la gestion du programme;

f) Souligné la nécessité de publier sans tarder le système de comptes économiques corrigés des incidences environnementales (SCEE) révisé, en y incorporant toutes les modifications apportées au texte provisoire qui avaient été indiquées par les Amis du Président;

g) Réaffirmé les Principes directeurs concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques, qu'elle avait adoptés à sa trentième session, en 1999, en particulier la nécessité que les activités de coopération technique soient axées sur la demande et non sur le bon vouloir des donateurs, soient le fait des pays eux-mêmes et correspondent aux besoins locaux, et soient véritablement coordonnées;

h) Approuvé un programme de travail conduisant à la révision de la Classification centrale des produits et de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) en 2007, et s'est félicitée des changements proposés concernant le processus d'harmonisation de la Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes et du Système de classification par industrie d'Amérique du Nord, qui favoriserait une meilleure intégration de ces activités dans le processus de révision de la CITI;

i) Pris note que la collecte et le suivi des métadonnées exigeaient une main-d'oeuvre considérable et que les organisations internationales devaient agir en collaboration de façon à éviter les chevauchements en matière de communication des métadonnées; et a invité à harmoniser le Système général de diffusion des données et les matrices d'indicateurs actuellement élaborées, ainsi que les activités connexes d'appui à la coopération technique;

j) Reconnu que le commerce électronique était un phénomène nouveau susceptible d'avoir un impact économique et social majeur qu'il convenait de déterminer, et pris note des travaux engagés pour définir et évaluer l'importance du commerce électronique dans un certain nombre de pays, les difficultés impliquées, les observations concernant la nécessité de produire des statistiques non seulement ponctuelles mais encore de qualité et l'importance de la prise en compte de ces considérations dans l'élaboration des politiques;

k) Fait siennes les recommandations des Amis du Président concernant les indicateurs, s'agissant en particulier de la constitution d'un comité permanent chargé des indicateurs, dont la Division de statistique assurerait le secrétariat; jugé qu'il était nécessaire d'harmoniser et de rationaliser davantage les indicateurs, notamment ceux qui touchaient aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; et convenu que le rapport des Amis du Président devrait être présenté au Conseil économique et social, auquel il faudrait exprimer les préoccupations de la Commission quant aux liens entre les différentes séries d'indicateurs, y compris les indicateurs liés aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

l) Exprimé sa satisfaction quant à l'amélioration de la qualité des statistiques publiées dans le *Rapport sur le développement humain* établi par le PNUD, mais noté aussi que d'autres améliorations s'imposaient;

m) Apprécié la finalisation du *Manuel d'organisation statistique (Handbook of statistical organization: The Operation and Organization of a Statistical Agency)* et l'intérêt manifesté par les pays et les organisations qui avaient offert de traduire le *Manuel* dans toutes les langues officielles de l'ONU;

n) Convenu que les actions envisagées pour faire suite aux décisions du Conseil économique et social correspondaient aux requêtes présentées par ce dernier et reflétaient bien les activités en cours ou prévues de la Commission de statistique et de la Division de statistique;

o) Réaffirmé l'importance des publications que la Division diffusait sur support papier ou électronique ou sur Internet, et approuvé en outre la décision de la Division de constituer une base de données statistiques accessible sur l'Internet;

p) Trouvé encourageants les résultats provisoires de l'enquête sur les chevauchements en matière de collecte des données statistiques dont les pays avaient fait état, et s'est félicitée que les organisations concernées aient l'intention de mener à bonne fin le suivi de tous les cas signalés; souligné la nécessité pour les organisations internationales de mieux coordonner leurs activités dans le domaine des statistiques; et demandé aux organisations internationales de concevoir un nouveau système de coordination étant donné que le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination est dissout depuis le 31 décembre 2001;

q) Pris note du programme de réunions de groupes d'experts et d'ateliers de travail proposé par la Division de statistique pour 2002 et 2003, et a fait siennes les priorités fixées pour l'année à venir, qui concernaient les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, la mise en oeuvre du SCEE, l'examen approfondi de la qualité et de l'actualité des données, la définition des activités relatives aux statistiques sociales et le renforcement des capacités en matière de statistique, activités entreprises et prévues au titre du Compte pour le développement et du programme ordinaire pour la coopération technique;

r) Pris note que le Conseil économique et social avait réaffirmé, dans sa résolution 2000/27, l'importance des efforts entrepris au niveau national par tous les pays pour développer leur capacité en matière statistique et estimé que les programmes régionaux de statistique devraient faire une large place au renforcement des capacités; estimé aussi que les programmes régionaux de statistique devraient privilégier les domaines prioritaires des pays de la région concernée; souligné que l'on devrait valoriser à l'échelle régionale les liens avec les programmes mondiaux de statistique afin que les programmes régionaux et mondiaux se complètent mutuellement; et estimé que les mécanismes régionaux devraient occuper une place importante au sein de chaque appareil régional de conférence;

s) Pris note également, ou donné des orientations à leur sujet, des travaux du Groupe de Paris sur la question de l'emploi et de la rémunération; du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté; du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales; du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités; de la Table ronde sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises; du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix; du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix; du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré; du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services; du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale; du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle; et du Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques.

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention. | 1–2 | 1 |
| A. Projet de décision | 1 | 1 |
| B. Questions portées à l'attention du Conseil | 2 | 3 |
| II. Statistiques démographiques et sociales | 3–21 | 3 |
| A. Recensements de la population et de l'habitation | 3–5 | 3 |
| B. Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération | 6–8 | 4 |
| C. Statistiques de santé | 9–12 | 4 |
| D. Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté. | 13–15 | 5 |
| E. Groupe de Sienne sur les statistiques sociales | 16–18 | 5 |
| F. Groupe de Washington sur la mesure des incapacités | 19–21 | 5 |
| III. Statistiques économiques | 22–45 | 6 |
| A. Comptabilité nationale | 22–24 | 6 |
| B. Table ronde sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises | 25–27 | 6 |
| C. Statistiques des finances publiques | 28–30 | 6 |
| D. Programme de comparaison internationale. | 31–33 | 7 |
| E. Groupe d'Ottawa sur les indices des prix | 34–36 | 7 |
| F. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix. | 37–39 | 8 |
| G. Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré | 40–42 | 8 |
| H. Groupe de Voorburg sur les statistiques des services. | 43–45 | 8 |
| IV. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement. | 46–48 | 9 |
| V. Renforcement des capacités en matière de statistiques | 49–51 | 9 |
| VI. Activités non classées par domaine | 52–88 | 10 |
| A. Classifications économiques et sociales internationales | 52–54 | 10 |
| B. Norme spéciale de diffusion des données et système général de diffusion des données | 55–57 | 11 |

| | | | |
|----------------|--|--------|----|
| C. | Utilisation de normes ouvertes aux fins de l'échange et du partage des données et de métadonnées : création d'une Équipe spéciale sur l'échange des données et des métadonnées | 58–60 | 11 |
| D. | Définition et mesure du commerce électronique | 61–63 | 12 |
| E. | Coordination des indicateurs du développement | 64–66 | 12 |
| F. | Répondre aux besoins en matière de statistiques du développement humain | 67–69 | 13 |
| G. | Manuel d'organisation statistique | 70–71 | 13 |
| H. | Diffusion de statistiques par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies | 72–74 | 14 |
| I. | Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social | 75–77 | 14 |
| J. | Coordination et intégration des programmes statistiques | 78–80 | 14 |
| K. | Questions de programme (Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies). | 81–83 | 15 |
| L. | La situation en matière de statistique dans les commissions régionales. | 84–85 | 15 |
| M. | Problèmes rencontrés dans l'application des principes fondamentaux relatifs aux statistiques officielles | 87–88 | 16 |
| VII. | Ordre du jour provisoire et dates de la trente-troisième session de la Commission | 89–91 | 16 |
| VIII. | Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-quatrième session | 92–93 | 17 |
| IX. | Organisation de la session | 94–101 | 17 |
| A. | Ouverture et durée de la session | 94–95 | 17 |
| B. | Participation | 96 | 17 |
| C. | Élection du Bureau | 97 | 17 |
| D. | Ordre du jour et organisation des travaux. | 98–100 | 17 |
| E. | Documentation | 101 | 18 |
| Annexes | | | |
| I. | Participation. | | 19 |
| II. | Liste des documents | | 22 |

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-troisième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-quatrième session de la Commission

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-troisième session;

b) Décide que la trente-quatrième session de la Commission se tiendra à New York du 4 au 7 mars 2003;

c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-quatrième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire et documentation de la trente-quatrième session de la Commission de statistique

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation pour la session

3. Statistiques démographiques et sociales :

a) Recensement de la population et de l'habitation;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques en matière de santé;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé

- c) Statistiques sociales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Statistiques sur les drogues et l'abus de drogues;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- e) Statistiques sur le budget-temps;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- f) Groupe de Washington sur la mesure des incapacités.

Documentation

Rapport du Groupe de Washington

4. Statistiques économiques

- a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale

- b) Statistiques agricoles;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

- c) Statistiques de l'énergie;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Statistiques du commerce international;

- Documentation*
Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international
- e) Statistiques du commerce international des services;
- Documentation*
Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services
- f) Statistiques des services (révision du programme);
- Documentation*
Rapport de l'expert des programmes
- g) Statistiques du tourisme;
- Documentation*
Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme
- h) Statistiques des finances;
- Documentation*
Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances
- i) Programme de comparaison internationale;
- Documentation*
Rapport de la Banque mondiale
- j) Groupe d'Ottawa sur les statistiques des prix;
- Documentation*
Rapport du Groupe d'Ottawa
- k) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.
- Documentation*
Rapport du Groupe de travail
5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement : statistiques de l'environnement et comptabilité de l'environnement
- Documentation*
Rapport du Secrétaire général
- Rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement
6. Activités non classées par domaine :
- a) Coordination et intégration des programmes statistiques;
- i) Coordination générale;
- Documentation*
Rapport du Secrétaire général
- ii) Coordination de la collecte de données statistiques;
- Documentation*
Rapport du Secrétaire général
- b) Questions relatives aux programmes de la Division de statistique de l'ONU;
- Documentation*
Note du Secrétariat concernant le projet de programme de travail de la Division pour l'exercice biennal 2004-2005
- c) Questions relatives à la gestion des bureaux nationaux de statistique;
- d) Classifications économiques et sociales internationales;
- Documentation*
Rapport du Secrétaire général
- e) Élaboration de méthode – présentation intégrée;
- Documentation*
Rapport du Secrétaire général
- f) Harmonisation des indicateurs;
- Documentation*
Rapport du Secrétaire général
- g) Renforcement des capacités statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle

- h) Problèmes liés à l'application des principes fondamentaux de la statistique officielle;
- i) Suite donnée aux décisions du Conseil économique et social.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- 7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-cinquième session de la Commission.
- 8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-quatrième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'attention du Conseil est appelée sur les décisions et les recommandations de la Commission (voir par. 5, 8, 11, 12, 15, 18, 21, 24, 27, 30, 33, 36, 39, 42, 45, 48, 51, 54, 57, 60, 63, 66, 69, 71, 74, 77, 83, 86, 88, 91 et 93).

Chapitre II Statistiques démographiques et sociales

A. Recensements de la population et de l'habitation

3. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour lors de sa 1^{re} séance, le 5 mars 2002. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2002/2).

4. À la 1^{re} séance, le 5 mars, le représentant de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

5. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et approuvé les activités proposées aux paragraphes 15 à 18 de ce rapport;

b) A indiqué qu'il fallait en outre mener les activités suivantes :

i) Organiser en 2004 (fin du programme mondial de recensement de la décennie en cours) un colloque sur les enseignements tirés de la série de recensements de 2000, axé sur la planification des recensements de la prochaine décennie (2005-2014);

ii) Revoir les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision* et y ajouter une annexe, procédant des enseignements tirés des recensements nationaux, notamment sur les activités suivantes : affinement et actualisation de l'organisation de la publicité donnée aux recensements, développement de la législation des recensements, activités de période intercensitaire;

iii) Étudier la possibilité de présenter des rapports sur l'utilisation combinée des registres administratifs et des données de recensement; sur l'utilisation des recensements pour observer les petites régions et des établissements humains, en particulier des îlots insalubres, ainsi que pour quantifier l'immigration;

iv) Organiser des groupes de discussion sur le futur rôle des recensements (en tenant compte du rôle essentiel qu'ils jouent pour l'élaboration des stratégies de développement) et réfléchir sur la notion de recensement et les conceptions sur lesquelles elle repose, ainsi que leur évolution diachronique;

v) Organiser des ateliers pour examiner ce que peut être un recensement face à l'évolution de la technologie, de la participation civile et des préoccupations du public en matière de confidentialité et de vie privée, et les difficultés posées par l'utilisation des données de recensement à des fins non statistiques;

vi) Encourager les pays à utiliser les techniques de cartographie numérique pour le dénombrement et pour la diffusion des données et à les associer à d'autres sources de données, tout en recherchant un équilibre réaliste entre les ressources disponibles et l'utilisation de nouvelles technologies;

vii) Poursuivre la coopération technique, surtout pour l'adoption des nouvelles technologies améliorant l'efficacité des recensements;

viii) Étudier la possibilité d'utiliser à l'avenir l'Internet pour le dénombrement et pour la diffusion de données de recensement, là où cela sera possible; d'avoir recours aux nouvelles technologies; de mettre à disposition des utilisateurs des microdonnées; et de fournir des métadonnées sur la qualité de l'information issue des recensements;

ix) Répondre aux préoccupations concernant les coûts des recensements tout en garantissant la qualité et l'utilité de l'information qui en est issue;

x) Établir une liste minimum révisée des sujets de recensement essentiels, fondée sur des notions uniformisées, pour lesquels les bureaux nationaux de recensement peuvent obtenir et fournir des données dans les meilleurs délais, dans le respect de la comparabilité et des recommandations internationales;

c) A estimé qu'au vu des ressources disponibles, la Commission de statistique ne serait pas en mesure de traiter tous ces problèmes, et a prié la Division de statistique de l'ONU de lui faire rapport à sa trente-quatrième session sur celles des activités mentionnées ci-dessus que la Division aura pu intégrer à son programme de travail.

B. Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération

6. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour lors de sa 1re séance, le 5 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Paris (E/CN.3/2002/3).

7. À la 1re séance, le 5 mars, le représentant de la France a fait une déclaration liminaire au nom du Groupe de Paris.

Mesures prises par la Commission

8. La Commission a pris note des travaux du Groupe de Paris, notamment de ce qu'il faisait pour planifier ses activités futures.

C. Statistiques de santé

9. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour lors de sa 1re séance, le 5 mars 2002. Elle était saisie d'un document de base présenté par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

10. À la 1re séance, le 5 mars, le représentant de l'OMS a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

11. La Commission a accueilli avec satisfaction le rapport de l'OMS, en particulier relativement aux niveaux et aux inégalités en matière de santé, à la performance des systèmes de santé, à la comptabilité de la santé, à la portée des interventions des systèmes de santé et à l'ensemble des classifications internationales de statistiques de santé.

12. La Commission :

a) A demandé à l'OMS de :

i) Renforcer la coordination entre son programme statistique et les activités statistiques des organisations internationales et des pays participants;

ii) Continuer de rendre plus vigoureuses les méthodes utilisées pour produire des statistiques en vue d'établir le *Rapport sur la santé dans le monde*;

iii) Procéder à des consultations supplémentaires avec les pays au sujet de la méthodologie à employer pour effectuer l'enquête sur la santé dans le monde;

iv) Améliorer la coordination et multiplier les consultations avec les pays et organisations intéressés concernant l'élaboration d'un système

de statistiques de santé, avant de lancer l'enquête sur la santé dans le monde;

b) A pris note du fait que l'OMS considérait le système d'enregistrement des faits d'état civil comme la meilleure source de statistiques sur les décès, et a souligné qu'il importait d'en encourager l'amélioration;

c) A demandé d'inclure à l'ordre du jour de sa trente-quatrième session la question des statistiques de santé.

D. Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté

13. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour lors de sa 1re séance, le 5 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Rio (E/CN.3/2002/5).

14. À la 1re séance, le 5 mars, le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le représentant du Brésil ont fait des déclarations liminaires.

Mesures prises par la Commission

15. La Commission :

a) A approuvé le programme de travail du Groupe de Rio visant à évaluer et chiffrer la pauvreté;

b) A encouragé le Groupe de Rio à fournir un répertoire sur l'évaluation de la pauvreté après avoir consulté plus largement les pays afin de s'assurer que ce répertoire serait utile à ceux qui étaient le plus touchés;

c) A recommandé de viser à assurer une large représentation régionale au sein du Groupe de Rio afin d'élargir l'échange des données d'expérience et de favoriser la comparaison internationale.

E. Groupe de Sienne sur les statistiques sociales

16. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour lors de sa 1re séance, le 5 mars 2002. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienne (E/CN.3/2002/6);

b) Document de base sur la stratégie et les objectifs à court et moyen termes.

17. À la 1re séance, le 5 mars, le représentant des Pays-Bas a fait une déclaration liminaire au nom du Groupe de Sienne.

Mesures prises par la Commission

18. La Commission :

a) A accueilli favorablement la proposition du Groupe de Sienne d'organiser une réunion au deuxième semestre 2002, et son intention d'étudier un éventail de questions d'actualité relevant des statistiques sociales, moins développées à ce jour que les statistiques économiques;

b) A estimé qu'il fallait systématiser le développement des statistiques sociales;

c) A engagé le Groupe de Sienne à bien centrer ses travaux et à définir priorités et délais.

F. Groupe de Washington sur la mesure des incapacités

19. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour lors de sa 2e séance, le 5 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Washington (E/CN.3/2002/7).

20. À la 2e séance, le 5 mars, le représentant des États-Unis a fait une déclaration liminaire au nom du Groupe de Washington.

Mesures prises par la Commission

21. La Commission :

a) S'est félicitée de la création du Groupe de Washington et a approuvé son programme, en notant :

i) La nécessité d'élaborer des instruments uniformisés et des indicateurs comparables sur les incapacités;

ii) La pertinence des travaux du Groupe pour les questions plus vastes de l'intégration et de l'exclusion sociales;

iii) L'importance qu'il y a à valider et faire concorder les données recueillies par différentes organisations.

b) A pris note de la nouvelle Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé établie par l'OMS et a accueilli avec satisfaction l'initiative du Groupe de Washington de s'en servir comme cadre pour produire des statistiques sur les incapacités.

Chapitre III

Statistiques économiques

A. Comptabilité nationale

22. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à sa 2e séance, le 5 mars 2002. Elle était saisie du rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/2002/8 et Add.1).

23. À la 2e séance également, le représentant du Fonds monétaire international (FMI) et Président en exercice du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, ainsi que le représentant de la Division de statistique, ont fait des déclarations liminaires.

Mesures prises par la Commission

24. La Commission :

a) S'est félicitée de la proposition de créer un groupe consultatif d'experts en vue d'aider le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, et a recommandé que i) le groupe d'experts anticipe les problèmes de méthode d'enquête et leur accorde la priorité; ii) la composition du groupe varie selon les sujets traités de façon à ce que les experts nationaux et internationaux les plus compétents puissent participer aux travaux sur chaque question qui sera traitée; et iii) les tâches, procédures et résultats attendus soient clairement définis;

b) A appuyé la proposition de réunir à nouveau le Groupe de Canberra sur le capital social pour étudier

les actifs incorporels, et a proposé que le Groupe soit composé d'experts spécialisés dans ce domaine;

c) S'est félicitée des propositions tendant à renforcer les activités des groupes de discussion électronique et les approuvées;

d) A reconnu que le questionnaire relatif à l'application conceptuelle se prêtait à l'évaluation de l'application conceptuelle du système de comptabilité nationale de 1993, et a recommandé de préciser dans ledit questionnaire les priorités liées à chaque élément;

e) A recommandé que la Division de statistique étudie la possibilité de collecter, outre les données annuelles, des données sur la comptabilité nationale trimestrielle. Ces données devraient être fournies par les pays et publiées par la Division sur Internet, et il conviendra d'éviter les opérations redondantes en tenant compte des activités d'autres organisations internationales;

f) S'est félicitée de la publication du guide des institutions à but non lucratif (*Handbook of Non-Profit Institutions in the System of National Accounts*) et a approuvé le plan proposé pour le mettre en pratique.

B. Table ronde sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises

25. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à sa 3e séance, le 6 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la table ronde (E/CN.3/2002/9).

26. À la 3e séance également, le représentant du Canada a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

27. La Commission a pris note du programme de travail de la table ronde et de son futur programme de travail.

C. Statistiques des finances publiques

28. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à sa 2e séance, le 5 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du FMI sur les relations entre les statistiques des finances publiques et le *Système de comptabilité*

nationale de 1993, et les méthodes pour l'application du *Manuel des statistiques des finances publiques de 2001* (E/CN.3/2002/10).

29. À la 2e séance également, le représentant du FMI a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

30. La Commission :

a) S'est félicitée de la publication du manuel intitulé *Government Finance Statistics Manual 2001*;

b) A appuyé les initiatives prises par le FMI pour publier progressivement sur le Web des informations complémentaires, notamment un guide destiné à aider les pays à préciser les questions d'ordre conceptuel et à mettre en commun l'expérience acquise dans les pays qui mettent en pratique le *manuel*.

D. Programme de comparaison internationale

31. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à ses 2e et 3e séances, les 5 et 6 mars 2002. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant un rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2002/11);

b) Document de référence sur l'actualisation du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (février 2002).

32. À la 2e séance, le 5 mars, le représentant de la Banque mondiale a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

33. La Commission :

a) S'est félicitée des travaux de la Banque mondiale et a reconnu qu'ils avaient permis de réaliser des progrès notables dans l'élaboration d'une approche et d'une stratégie d'ensemble aux fins de la mise en oeuvre d'un programme de comparaison internationale à l'échelle mondiale;

b) A encouragé à passer à l'action sans tarder mais dans un délai qui permette de recueillir les données de qualité qui sont nécessaires;

c) Tout en approuvant la première option concernant l'administration du programme, a souligné toutefois i) qu'il convenait de retenir une approche intégrant également la couverture géographique et le champ d'application des agrégats d'une part, et la fiabilité, la qualité et l'actualité des résultats d'autre part; et ii) qu'il conviendrait d'envisager au cours de la première phase de donner toute priorité à la collecte des données relatives à la parité du pouvoir d'achat de biens de consommation de façon à rétablir la crédibilité de ces mêmes données;

d) A fait sien le choix de la Banque mondiale comme lieu le plus approprié pour le secrétariat international chargé de la coordination et de la gestion du Programme de comparaison internationale à l'échelle mondiale;

e) A prolongé le mandat de l'actuel groupe des Amis du Président jusqu'à ce que soit créé un organe directeur international;

f) A approuvé les modalités de gestion à l'échelle régionale et s'est félicitée que les pays aient consenti à participer et soient prêts à entreprendre les activités préliminaires;

g) A insisté sur la possibilité de renforcer les capacités liées au Programme de comparaison internationale dans les pays en développement;

h) A convenu que les contributions financières et en nature qui s'étaient concrétisées grâce aux activités de collecte de fonds de la Banque mondiale devraient permettre de réunir les ressources nécessaires au lancement du nouveau programme, mais s'est toutefois dite préoccupée de l'absence d'une perspective à long terme clairement définie du financement et de l'institutionnalisation du Programme de comparaison internationale à l'échelle mondiale.

E. Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

34. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à sa 3e séance, le 6 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa (E/CN.3/2002/12).

35. À la 3e séance également, le représentant du Canada a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

36. La Commission :

a) A pris note avec satisfaction des travaux du Groupe d'Ottawa et des recommandations faites à l'occasion de sa réunion tenue en 2001;

b) A indiqué qu'elle continuait d'appuyer les activités futures que prévoit le Groupe d'Ottawa.

F. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

37. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à sa 3e séance, le 6 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail (E/CN.3/2002/13).

38. À la 3e séance également, les représentants de l'Organisation internationale du Travail et du FMI ont fait des déclarations liminaires.

Mesures prises par la Commission

39. La Commission :

a) S'est félicitée de l'état d'avancement du manuel sur l'indice des prix à la consommation (IPC) et a noté avec satisfaction que les débats techniques avaient permis de s'entendre sur la division du manuel en deux parties équilibrées, l'une théorique et l'autre pratique;

b) A souligné l'importance des consultations avec les pays en développement afin que leurs besoins soient pris en compte dans le manuel. À cette fin, la Commission a encouragé la tenue d'ateliers régionaux, en fonction des ressources disponibles, pour s'inspirer des expériences des pays en développement et répondre à leurs besoins;

c) A remercié le Groupe d'Ottawa pour sa participation au processus de révision;

d) A salué les efforts déployés par le groupe d'experts techniques chargé de l'indice des prix à la production pour finaliser le manuel sur l'IPP et assurer sa cohérence avec le manuel sur l'IPC;

e) A noté que les travaux consacrés aux manuels touchaient à leur fin et s'est félicitée de l'annonce des dates de publications prévues (fin 2002 pour le manuel sur l'IPC et début 2003 pour le manuel sur l'IPP).

G. Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré

40. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à sa 3e séance, le 6 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant un rapport du Groupe de Delhi (E/CN.3/2002/14).

41. À la 3e séance également, le représentant de l'Inde a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

42. La Commission :

a) A pris note du rapport du Groupe de Delhi;

b) A approuvé les activités prévues par le Groupe de Delhi, et souligné que les aspects conceptuels aussi bien que ceux qui avaient trait à la collecte des données dans le secteur informel devaient être étudiés;

c) S'est félicitée des propositions faites par les membres de la Commission de faire connaître leurs pratiques au Groupe de Delhi;

d) A encouragé le Groupe de Delhi à envisager de concevoir un manuel sur le secteur informel.

H. Groupe de Voorburg sur les statistiques des services

43. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à sa 3e séance, le 6 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg (E/CN.3/2002/15).

44. À la 3e séance également, le représentant du Danemark a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

45. La Commission a fermement appuyé l'énonciation d'une série de priorités essentielles et

d'un programme de trois ans définissant les objectifs du programme de travail compte tenu des recommandations ci-après :

a) Déterminer si le programme de travail devrait être axé sur les activités originales consistant à mettre au point et à tester des enquêtes types et à produire des données sur les prix relatives aux industries auprès desquelles ces enquêtes ont été menées;

b) Estimer le rythme auquel le Groupe de Voorburg pourrait compléter la série de données sur les prix des services fournis par les industries couvertes par l'enquête type;

c) Énoncer un projet de stratégie permettant de mesurer les activités du secteur des services et pouvant servir de référence aux pays qui ne participent pas encore aux travaux du Groupe de Voorburg.

Chapitre IV

Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement

46. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 3e séance, le 6 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale (E/CN.3/2002/17), et d'un document de travail sur le rapport établi par les Amis du Président et le rapport d'une réunion élargie du Groupe de Londres tenue à Voorburg (Pays-Bas) du 7 au 11 mai 2001.

47. À la 3e séance également, les représentants du Canada et de la Norvège ont fait des déclarations liminaires.

Mesures prises par la Commission

48. La Commission a approuvé les changements apportés au projet révisé de guide relatif au Système de comptabilité économique et environnementale et intégrée (SEEA) recommandé par les Amis du Président. En outre, la Commission :

a) A remercié les Amis du Président d'avoir permis de finaliser les travaux en la matière;

b) A exprimé sa satisfaction et son agrément quant à la participation de Anne Harrison à l'élaboration du guide révisé;

c) A insisté sur la nécessité de publier sans tarder le guide révisé;

d) S'est félicitée de l'offre de Statistics Canada de fournir un appui technique pour l'intégration des modifications recommandées par les Amis du Président;

e) A recommandé la création d'un conseil de surveillance de l'édition constitué de représentants de haut niveau des organismes d'édition;

f) A prié le Président du groupe des Amis du Président, Svein Longva, de Statistics Norway, de continuer à participer, s'il y a lieu, à la finalisation du guide révisé;

g) S'est félicitée de la proposition du Groupe de Londres de poursuivre ses travaux consacrés à l'élaboration de guides méthodologiques et pratiques destinés à faciliter l'application des comptes économiques et environnementaux.

Chapitre V

Renforcement des capacités en matière de statistiques

49. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 4e séance, le 6 mars 2002. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2002/18) et d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle (PARIS 21) (E/CN.3/2002/19).

50. À la 4e séance également, le Chef de la section du développement et de l'analyse des statistiques de la Division de statistique a présenté le rapport du Secrétaire général et le représentant du secrétariat de PARIS 21 auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques a présenté le rapport du Comité directeur.

Mesures prises par la Commission

51. La Commission :

a) A insisté sur l'importance du renforcement des capacités en matière de statistiques et souligné que les initiatives et les activités de coopération technique en la matière devaient être intégrées au cadre national d'élaboration des politiques;

b) A insisté sur la nécessité de promouvoir la demande de statistiques afin de mobiliser des ressources nationales suffisantes pour renforcer et maintenir les capacités dans ce domaine. La Commission a convenu que parvenir à cet objectif supposait la participation d'usagers très divers, en particulier de responsables des politiques, des médias, des organismes de recherche, des universités et du public en général. À cet égard, la Commission a présenté des expériences réussies, telles que l'organisation de séminaires de politique générale très médiatisés et de haut niveau à l'intention des utilisateurs et des producteurs;

c) A réaffirmé les directives concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques, qu'elle avait adoptées à sa session de 1999, en particulier le fait que les activités de coopération technique devaient être motivées par la demande et non pas déterminées par les donateurs, être dirigées par les pays et correspondre aux besoins locaux, et refléter une coordination réelle entre les différents producteurs. La Commission a également insisté sur l'importance de la coopération Sud-Sud et des examens de haut niveau par les pairs;

d) A approuvé la poursuite de l'exécution du programme de coopération technique de la Division de statistique, en particulier en Afrique. La Commission s'est tout spécialement félicitée des efforts engagés par la Division pour renforcer la gestion, les responsabilités et l'administration en matière de statistiques en organisant des séminaires sur le manuel récemment publié consacré au fonctionnement et à l'organisation d'un service statistique (*Handbook on the Operation and Organization of a Statistical Agency*).

e) A constaté qu'il convenait de tenir compte explicitement des statistiques pour promouvoir l'information relative aux questions liées à la mondialisation et à l'évaluation des risques;

f) A insisté sur la nécessité de renforcer les centres régionaux de formation dans les domaines statistique et démographique;

g) A fait observer que les indicateurs du potentiel statistique, actuellement mis au point par une Équipe spéciale de PARIS 21, devront être adaptés à la situation particulière de chaque pays. Ces indicateurs devront être présentés à la Commission, qui les étudiera;

h) A convenu que l'initiative PARIS 21 constituait un cadre propice à l'examen d'un grand nombre des questions susmentionnées et s'est félicitée en particulier de l'approche régionale adoptée par PARIS 21;

i) A décidé d'inclure à l'ordre du jour de sa prochaine session la question du renforcement des capacités en matière de statistiques.

Chapitre VI

Activités non classées par domaine

A. Classifications économiques et sociales internationales

52. La Commission a examiné le point 7 a) de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 6 mars 2002. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2002/20);

b) Note du Secrétaire général transmettant un rapport sur la convergence des classifications par industrie, établi en application d'un accord entre Statistique Canada, le Bureau de la gestion et du budget des États-Unis d'Amérique et l'Office statistique des Communautés européennes (E/CN.3/2002/21);

c) Document de travail détaillé sur le modèle de convergence présenté dans le document E/CN.3/2002/21;

d) Document de travail sur les conclusions préliminaires tirées des réponses au questionnaire sur les principales questions liées au remaniement de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économique (CITI) et de la Classification centrale des produits (CPC) en 2007;

e) Projets de version révisée de la CITI (Révision 3) et de la CPC (version 1.1).

53. À la 4e séance également, le représentant de la Division de statistique et le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations liminaires.

Mesures prises par la Commission

54. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction les projets finalisés des versions révisées de la CITI (CITI Rev.3.1) et de la CPC (CPC version 1.1);

b) A approuvé le programme de travail pour la révision de la CITI et de la CPC en 2007;

c) A appuyé l'approche proposée tendant à inclure les pays dans le processus de révision en leur adressant des questionnaires et en organisant des réunions régionales;

d) A recommandé que la révision de la CITI donne la priorité à l'élaboration de la structure de haut niveau de la classification;

e) S'est félicitée des changements proposés concernant la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN), qui permettrait de mieux intégrer ces travaux dans la révision de la CITI, mais a souligné que la révision de la CITI devait aussi tenir compte des besoins d'un groupe plus important de pays;

f) A noté que l'étape suivante dans le processus de convergence de la NACE et du SCIAN consisterait notamment en l'apport d'informations plus détaillées émanant du Canada, de l'Union européenne, du Mexique et des États-Unis d'Amérique quant aux modalités à suivre, et a estimé que ces modalités devraient être précisées de façon à garantir tout au long du processus de convergence une vaste et solide coordination entre le groupe de travail sur la convergence et le sous-groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales.

B. Norme spéciale de diffusion des données et système général de diffusion des données

55. La Commission a examiné le point 7 b) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 6 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Fonds monétaire international (FMI) (E/CN.3/2002/22).

56. À la 4e séance, le 6 mars, le représentant du FMI a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

57. La Commission :

a) A noté que la collecte et la maintenance des métadonnées était une opération à forte intensité de travail, et qu'il était de ce fait nécessaire que les organisations internationales collaborent afin d'éviter les doubles emplois dans la présentation des métadonnées;

b) S'est félicitée dans ce contexte de la coopération entre le FMI et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) dans le domaine des cadres d'évaluation de la qualité des données;

c) A demandé que soient assurées l'harmonisation du système général de diffusion des données et des cadres d'indicateurs en cours d'élaboration ainsi que la convergence des différentes activités d'appui à la coopération technique.

C. Utilisation de normes ouvertes aux fins de l'échange et du partage des données et de métadonnées : création d'une Équipe spéciale sur l'échange des données et des métadonnées

58. La Commission a examiné le point 7 c) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 6 mars 2002. Elle était saisie d'un document d'information établi par la Banque des règlements internationaux, le FMI, l'OCDE, EUROSTAT et la Division de statistique de l'ONU sur les normes communes aux fins de l'échange

et du partage des données et des métadonnées (initiative SDMX).

59. À la 4e séance, le 6 mars, le Directeur général d'EUROSTAT a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

60. La Commission a entériné les travaux accomplis et a estimé qu'ils représentaient une façon de réduire la charge que constitue pour les pays la présentation de rapports sur les données et les métadonnées aux organismes internationaux.

D. Définition et mesure du commerce électronique

61. La Commission a examiné le point 7 d) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 7 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant les rapports du Bureau australien de statistique, de l'Office central de statistique de Hongrie, du Département administratif national de statistique de Colombie et du Département de statistique de Singapour sur l'établissement de statistiques du commerce électronique (E/CN.3/2002/24 et Add.1 et 2).

62. À la 5e séance, le 7 mars, le Coordonnateur de la Commission de statistique (Division de statistique de l'ONU) a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

63. La Commission :

a) A constaté que le commerce électronique était un phénomène nouveau qui pouvait avoir un impact économique et social considérable et qui devait être mesuré;

b) A pris note des travaux entrepris pour définir et mesurer le commerce électronique dans un certain nombre de pays, des problèmes que cela posait, des observations sur la nécessité de produire des statistiques non seulement à point nommé mais aussi de bonne qualité, et de l'importance de les intégrer dans la formulation des politiques;

c) A remis la prise d'une décision sur la création d'un groupe d'étude sur la société de l'information jusqu'à ce que la question ait été

examinée en détail entre les pays intéressés et qu'une proposition écrite lui soit présentée.

E. Coordination des indicateurs du développement

64. La Commission a examiné le point 7 e) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 7 mars 2002. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation des indicateurs du développement (E/CN.3/2002/25);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la Présidence de la Commission de statistique sur l'évaluation des indicateurs statistiques demandés par les grandes conférences des Nations Unies (E/CN.3/2002/26);

c) Document d'information intitulé « Document de séance accompagnant l'évaluation des indicateurs statistiques demandés par les grandes conférences des Nations Unies » (E/CN.3/2002/26) établi par les Amis de la Présidence;

d) Document d'information sur les indicateurs des moyens d'application, rapport de consultant établi par Pedro Sainz.

65. À la 5e séance, le 7 mars, le Président des Amis de la Présidence a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

66. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport d'ensemble présenté par les Amis de la Présidence et félicité Tim Holt de la façon dont il avait dirigé le processus. La Commission était particulièrement satisfaite du large processus consultatif entre États Membres engagé par les Amis de la Présidence. Elle s'est félicitée de la présentation des indicateurs dans une structure à trois étages et des évaluations techniques que l'on trouve sur le site Web de la Division de statistique. Elle a fait observer qu'il fallait travailler davantage à renforcer le site.

b) A approuvé les recommandations faites dans le rapport, en particulier la recommandation No 6 tendant à créer un comité permanent pour les indicateurs, auquel la Division servirait de secrétariat.

Cela permettrait à la Commission et aux systèmes de statistique régionaux et nationaux de demeurer engagés dans un dialogue avec les responsables des politiques internationales, régionales et nationales, et en particulier de participer dès le départ à l'élaboration future de nouveaux indicateurs;

c) A également convenu de la nécessité de poursuivre les travaux sur les indicateurs des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, et sur les indicateurs de la capacité statistique. Dans ce contexte, la Commission a fait observer que ces activités devaient avoir pour point de départ les initiatives existantes;

d) A exprimé l'avis qu'il fallait harmoniser et rationaliser encore les indicateurs, compte tenu en particulier de l'apparition récente de la série d'indicateurs concernant les objectifs de développement fixés pour le millénaire. Dans ce contexte, la Commission s'est déclarée préoccupée par le fait que les objectifs de développement du millénaire étaient établis dans le cadre d'un processus parallèle auquel les pays ne participaient pas suffisamment, et qu'il n'avait pas été coordonné avec les efforts que déployait actuellement la Commission pour assurer le suivi des résolutions du Conseil économique et social concernant les indicateurs;

e) A convenu que le rapport des Amis de la Présidence devait être présenté au Conseil économique et social assorti des préoccupations exprimées par la Commission concernant le rapport entre les diverses séries d'indicateurs, notamment ceux concernant les objectifs de développement fixés pour le millénaire;

f) A accueilli avec satisfaction le rapport sur les indicateurs des moyens d'application et laissé entendre qu'il était nécessaire de poursuivre les travaux dans ce domaine.

F. Répondre aux besoins en matière de statistiques du développement humain

67. La Commission a examiné le point 7 f) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 7 mars 2002. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général transmettant le rapport établi par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations

Unies pour le développement (PNUD) (E/CN.3/2002/27).

68. À la 5e séance, le 7 mars, le représentant du PNUD a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

69. La Commission :

a) A pris note de la déclaration faite par le représentant du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain concernant les besoins des utilisateurs de statistiques du développement humain et les améliorations qui avaient été apportées aux statistiques publiées dans le Rapport sur le développement humain ces dernières années. Il apparaissait toutefois clairement qu'il fallait continuer d'apporter des améliorations, et en particulier qu'il y avait des lacunes dans les données qui ne pourraient être comblées que par le renforcement des capacités en matière de statistique;

b) S'est déclarée satisfaite de la meilleure qualité des statistiques présentées dans le Rapport;

c) A noté que, alors que le Rapport s'intéressait au développement humain sous tous ses aspects, les thèmes spéciaux (pour 2002 par exemple) portaient sur des variables sur lesquelles il existait peu de statistiques;

d) A noté que, pour certains pays, les données figurant dans le Rapport différaient de celles des publications nationales. À cet égard, certains pays ont proposé que le Bureau utilise les données fournies directement par les bureaux de statistique nationaux. Il a toutefois aussi été noté que le Bureau, qui est plutôt un utilisateur qu'un producteur de statistiques, et afin de ne pas alourdir la tâche d'élaboration de rapports, obtienne les données auprès des principaux organismes de collecte de données, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque mondiale. Les pays ont donc été invités à porter tout problème concernant les données devant les organismes de collecte qui fournissent des données au Bureau.

G. Manuel d'organisation statistique

70. La Commission a examiné le point 7 g) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 7 mars 2002. À la

même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies l'a informée que la Division avait achevé l'établissement du *Manuel d'organisation statistique : fonctionnement et organisation d'un organisme statistique*. Des exemplaires du manuscrit final (en cours de préparation à l'impression) étaient en distribution sous forme de document de séance.

Mesures prises par la Commission

71. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction l'achèvement du Manuel;

b) S'est félicitée des travaux menés par le Ministère omanais de l'économie nationale pour traduire le Manuel en arabe, la Division de statistique de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) pour le traduire en espagnol, du Comité d'État sur les statistiques de la Fédération de Russie pour le traduire en russe, de l'Institut national de la statistique et des études économiques pour étudier les possibilités de le traduire en français et du Bureau national chinois de statistique pour étudier les possibilités de le traduire en chinois.

H. Diffusion de statistiques par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies

72. La Commission a examiné le point 7 h) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 7 mars 2002. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la diffusion de statistiques par la Division (E/CN.3/2002/28).

73. À la 5e séance, le 7 mars, le chef du Service de statistique de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

74. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction les renseignements contenus dans le rapport;

b) A réaffirmé l'importance du programme établi de publications imprimées, électroniques et sur

l'Internet sur les statistiques de la Division de statistique de l'ONU;

c) A appuyé l'engagement pris par la Division d'établir des bases de données statistiques dans tous les domaines relevant de sa compétence accessibles sur l'Internet.

I. Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social

75. La Commission a examiné le point 7 i) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 7 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social intéressant les travaux de la Commission (E/CN.3/2002/L.5).

76. À la 5e séance, le 7 mars, le Coordonnateur de la Commission de statistique (Division de statistique de l'ONU) a fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

77. La Commission a convenu que les mesures énoncées dans le document susmentionné s'inséraient dans la ligne des demandes du Conseil et reflétaient comme il convenait les travaux entrepris et prévus dans ce domaine par la Commission et la Division de statistique de l'ONU.

J. Coordination et intégration des programmes statistiques

78. La Commission a examiné le point 7 j) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 7 mars 2002. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité du CAC sur les activités statistiques sur les travaux de sa trente-cinquième session, tenue à Vienne du 18 au 20 septembre 2001 (E/CN.3/2002/29);

b) Rapport du Secrétaire général sur la coordination de la collecte de données statistiques auprès des pays (E/CN.3/2002/30);

c) Document d'information générale contenant des observations sur les problèmes liés à la

coordination de la collecte de données auprès des pays par des organisations internationales, rapport de situation sur les problèmes identifiés par les pays.

79. À la 5e séance, le 7 mars, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

80. La Commission :

a) A accueilli avec satisfaction les résultats provisoires de l'enquête sur les cas de chevauchement des activités de collecte des données signalés par les pays, et l'intention des organisations concernées de mener à bien leurs activités de suivi de tous les cas cités;

b) S'est félicitée de l'intention de la Division de statistique, travaillant de concert avec tous les organismes membres de l'ancien Sous-Comité du CAC sur les activités statistiques, d'élaborer des propositions que la Commission examinera à sa trente-quatrième session sur l'adoption d'une démarche plus large, de façon à aborder plus globalement le problème du chevauchement des activités de collecte des données;

c) A souligné la nécessité pour les organisations internationales de renforcer la coordination de leurs activités statistiques;

d) A prié les organisations internationales d'élaborer un nouveau système pour assurer efficacement la coordination, le Sous-Comité du CAC sur les activités statistiques ayant été dissolu le 31 décembre 2001.

K. Questions de programme (Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies)

81. La Commission a examiné le point 7 k) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 8 mars 2002. Elle était saisie d'une note du Secrétariat sur les réunions de groupes d'experts et séminaires devant être organisés par la Division en 2002/03 (E/CN.3/2002/CRP.1).

82. À la 6e séance, le 8 mars, le Directeur de la Division a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

83. La Commission a pris note du programme de réunions de groupes d'experts et de séminaires de formation figurant dans le document susmentionné et a approuvé les priorités fixées par la Division pour l'année à venir, à savoir les indicateurs relatifs aux objectifs de développement fixés pour le millénaire, la mise en oeuvre du Système de comptes de l'économie et de l'environnement (SCEE), une étude d'ensemble de la qualité et de l'actualité des données, le champ des activités concernant les statistiques sociales et le renforcement des activités statistiques entreprises et prévues au titre du Compte pour le développement et du programme ordinaire de coopération technique.

L. La situation en matière de statistique dans les commissions régionales

84. La Commission a examiné le point 7 l) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 8 mars 2002.

85. À la 6e séance, le 8 mars, les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la CEPALC, de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont fait des déclarations et informé la Commission de certains faits nouveaux importants survenus dans le travail de statistique des commissions régionales.

Mesures prises par la Commission

86. La Commission :

a) A pris note de la réaffirmation faite par le Conseil économique et social dans sa résolution 2000/27 de l'importance des efforts entrepris au niveau national par tous les pays pour développer leur capacité en matière statistique, y compris par le biais de la formation, ainsi que d'un appui international efficace en faveur des pays en développement à cet égard, et a estimé que les programmes régionaux de statistique devraient comporter un solide élément de renforcement des capacités;

b) A estimé que les programmes régionaux de statistique devraient se concentrer sur des domaines de priorité particuliers adaptés à la situation et aux besoins des pays de la région, mais a estimé dans le

même temps qu'une large gamme de fonctions était nécessaire;

c) A souligné qu'il faudrait reconnaître au niveau régional les rapports avec les programmes de statistique mondiaux, de façon à ce que les programmes régionaux et les programmes mondiaux se complètent pour répondre aux besoins prioritaires des pays membres; et

d) A estimé que les dispositions de gouvernance au niveau régional devraient se voir accorder une place de premier plan dans les structures des conférences régionales respectives, devraient porter sur une vaste gamme de statistiques et devraient permettre la formulation de vues régionales sur les questions de statistique mondiales.

M. Problèmes rencontrés dans l'application des principes fondamentaux relatifs aux statistiques officielles

87. La Commission a examiné le point 7 m) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 8 mars.

Mesures prises par la Commission

88. À la 6e séance, le 8 mars, à la suite d'une proposition faite par le représentant des États-Unis d'Amérique, la Commission a décidé de reporter l'examen de cette question à sa trente-quatrième session.

Chapitre VII Ordre du jour provisoire et dates de la trente-quatrième session de la Commission

89. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 6e séance, le 8 mars. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-quatrième session de la Commission (E/CN.3/2002/L.3);

b) Note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail pluriannuel de la

Commission de statistique, 2002-2005 (E/CN.3/2002/L.4);

c) Note du Secrétaire général sur les activités des commissions techniques du Conseil économique et social qui intéressent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2002/L.6).

90. À la 6e séance, le 8 mars, le représentant de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration et distribué une note informelle, en anglais uniquement, contenant des amendements au document E/CN.3/2002/L.3. Après des déclarations des représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie, et du représentant de la Division, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-quatrième session, tel qu'énoncé dans la note informelle, et le programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour 2002-2005, tel qu'énoncé dans le document E/CN.3/2002/L.4.

Mesures prises par la Commission

91. La Commission :

a) A approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa trente-quatrième session, tel qu'énoncés dans la note informelle (voir chap. I, sect. A), sous réserve de réexamen et de mise au point définitive par son bureau. La Commission a prié le Bureau de rationaliser l'ordre du jour de façon à l'adapter au temps imparti à la Commission, et d'examiner d'autres moyens par lesquels la Commission et le Bureau pourraient améliorer encore leur fonctionnement;

b) A recommandé que sa trente-quatrième session se tienne à New York du 4 au 7 mars 2003;

c) A approuvé le programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour 2002-2005, tel que modifié;

d) A pris note des activités des commissions techniques du Conseil économique et social qui intéressent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2002/L.6).

Chapitre VIII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-troisième session

92. À la 6e séance, le 8 mars, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission (E/CN.3/2002/L.7) et quatre projets de texte en version anglaise uniquement.

Mesures prises par la Commission

93. La Commission a adopté le projet de rapport et les quatre projets de texte et a chargé le Rapporteur de parachever le rapport en consultation avec le Secrétariat, compte tenu de toute observation reçue des participants avant le vendredi 22 mars 2002.

Chapitre IX

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

94. La Commission de statistique a tenu sa trente-troisième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 5 au 8 mars 2002. Elle a tenu six séances (1re à 6e).

95. La session a été ouverte par le Président provisoire, Gilberto Moncado (Pérou).

B. Participation

96. Vingt-trois États membres de la Commission ont participé à la session. Y ont également participé des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'un État non membre, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

C. Élection du Bureau

97. À sa 1re séance, le 5 mars, la Commission a élu les personnes suivantes par acclamation :

Président :

Tamas **Mellar** (Hongrie)

Vice-Présidents :

Nicholas **Karavitis** (Grèce)

Gilberto **Moncada** (Pérou)

Kenichi **Hirayama** (Japon)

Rapporteur :

Pali **Lehohla** (Afrique du Sud)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

98. À sa 1re séance, le 5 mars, après que l'observateur de l'Australie et l'observateur de la Palestine eurent fait une déclaration, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/CN.3/2002/1 et Corr.1, tel que modifié oralement, comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statistiques démographiques et sociales :
 - a) Recensement de la population et du logement;
 - b) Groupe de Paris sur la question de l'emploi et de la rémunération;
 - c) Statistiques de la santé;
 - d) Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté;
 - e) Groupe de Sienne sur les statistiques sociales;
 - f) Groupe de Washington sur la mesure des incapacités.
4. Statistiques économiques :
 - a) Comptabilité nationale;
 - b) Table ronde sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises;
 - c) Statistiques des finances publiques;
 - d) Programme de comparaison internationale;

- e) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;
 - f) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix;
 - g) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré;
 - h) Groupe de Voorburg sur les statistiques des services.
5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement.
6. Renforcement des capacités en matière de statistiques.
7. Activités non classées par domaine :
- a) Classifications économiques et sociales internationales;
 - b) Norme spéciale de diffusion des données et système général de diffusion des données;
 - c) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées : l'initiative du Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques;
 - d) Définition et mesure du commerce électronique;
 - e) Coordination des indicateurs de développement;
 - f) Satisfaction des besoins en matière de statistiques du développement humain;
 - g) Manuel d'organisation statistique;
 - h) Diffusion de statistiques par la Division de statistique de l'ONU;
 - i) Suite donnée aux décisions du Conseil économique et social;
 - j) Coordination et intégration des programmes statistiques;
 - k) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU);
 - l) Situation des statistiques dans les commissions régionales;

- m) Problèmes d'application des principes fondamentaux des statistiques officielles.
8. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-quatrième session de la Commission.
9. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-troisième session.
99. À la même séance, à la suite d'une déclaration du représentant de la Division de statistique, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session, telle que modifiée oralement (E/CN.3/2002/L.1).

100. Pendant cette séance, la Commission a accepté que les organisations intergouvernementales suivantes participent à sa trente-troisième session : Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne et Centre de recherche statistique, économique et sociale et de formation pour les pays islamiques.

E. Documentation

101. Les documents dont la Commission était saisie à sa trente-troisième session sont énumérés dans l'annexe II du présent rapport.

Annexe I

Participation

Membres

| | |
|-----------------------|---|
| Afrique du Sud | Pali Jobo Lehohla, John Kahimbaara, Marthinus Van Schalkwyk |
| Algérie | Abdallah Baali, Mourad Benmehidi, Mohamed Kelkoul, Belkacem Smaili |
| Chine | He Keng, Zheng Jinping, Wei Guixiang, Chen Quangen, Luk Chi-ming |
| Danemark | Ellen Maargrethe Loj, Jan Plovsing, Soren Andersen, Pia Starbaek Christensen |
| Espagne | Inocencio F. Arias, Carmen Alcaide, Mariano Gómez Del Moral, José Antonio Isanta, Juan Fernández-Trigo |
| États-Unis d'Amérique | Katherine K. Wallman, Suzann Evinger, J. Steven Landefeld, Jennifer H. Madans, Rosemary Marcuss, John Murphy, Katrina Reut, Richard Williams |
| Fédération de Russie | Vladimir L. Sokolin, Uyrly N. Isakov, Alexandr L. Kevesh, Boris S. Avramenko, S. A. Korneev, S. M. Lavrova, Andreie Kosarev, I. O. Gribok, Vladimir N. Zubkov |
| France | Jean-Louis Puig, Guillaume Mordant |
| Ghana | K. A. Twum-Baah, K. Addomah-Gyabaah |
| Grèce | Nicholas Karavitis, Sophia Balla |
| Hongrie | Tamás Mellár, Csabáné Bálint, Katalin Postáné Kiss, Orsolya Szenthe |
| Inde | B. K. Misra, A. Gopinathan, Vijay Thakur Singh |
| Jamaïque | M. Patricia Durrant, Craig Lawrence, Richard Quarless |
| Japon | Kenichi Hirayama, Koji Hamada, Hiroyuki Kitada, Yutaka Mizutani, Keiichi Nakabayashi, Masakazu Kimura, Kenichi Takenaga, Naohiko Okuda, Masahiro Hosaka, Hisashi Yamada |
| Maroc | Bouchaib Thich, Moulay Abdellah Sougrati |
| Mexique | Gilberto Calvillo Vives, Francisco Javier Gutierrez, Jaime de la Llata |
| Nouvelle-Zélande | Brian Pink, Ian Ewing, Mark Ramsden |
| Ouganda | Semakula Kiwanuka, Fred Beyendeza, E. Bwomono Olobo |
| Pakistan | Abu Shamim Ariff, Asif Durrani |

| | |
|---|---|
| Pérou | Gilberto Moncada, José Alberto Garcia Zanabria, Augusto Cabrera |
| République tchèque | Marie Bohatá, Jan Procházka, Jana Simonová |
| Roumanie | Gabriel Jifcu, Ilie Dumitrescu, Ovidiu Ierulescu |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Len Cook, David Caplan, Tony Williams, Judy Legg |

États Membres de l'ONU représentés par des observateurs

Allemagne, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Botswana, Brésil, Canada, Cuba, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Guatemala, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Lituanie, Maurice, Nigéria, Norvège, Oman, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République dominicaine, Slovénie, Suriname

États non membres de l'ONU représentés par des observateurs

Suisse

Entités ayant une mission permanente d'observation auprès de l'ONU

Palestine

Organismes des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Commission de la fonction publique internationale, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Institutions spécialisées et organisations connexes

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisations intergouvernementales

Banque africaine de développement, Communauté d'États indépendants, Conférence des statisticiens européens, Conférence statistique des Amériques, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, Commission européenne, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation panaméricaine de la santé, Centre de recherche statistique, économique et sociale et de formation pour les pays

islamiques, Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, Office statistique des Communautés européennes, Organisation mondiale des douanes

Organisations non gouvernementales

Institut international de statistique

Annexe II

Liste des documents

| <i>Cote du document</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre ou description</i> |
|-------------------------|---------------------------------|--|
| E/CN.3/2002/1 et Corr.1 | 2 | Ordre du jour provisoire et annotations |
| E/CN.3/2002/2 | 3 a) | Rapport du Secrétaire général sur l'examen du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 et plans de la Division de statistique de l'ONU pour les recensements de la prochaine décennie (2005-2014) |
| E/CN.3/2002/3 | 3 b) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération |
| E/CN.3/2002/4 | | Non publié |
| E/CN.3/2002/5 | 3 d) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Groupe de Rio sur les statistiques relatives à la pauvreté |
| E/CN.3/2002/6 | 3 e) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Groupe de Sienne sur les statistiques sociales |
| E/CN.3/2002/7 | 3 f) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités |
| E/CN.3/2002/8 | 4 a) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale |
| E/CN.3/2002/8/Add.1 | 4 a) | Additif : Note d'information concernant la publication du Guide des institutions à but non lucratif dans le cadre du Système de comptabilité nationale |
| E/CN.3/2002/9 | 4 b) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes relatives aux entreprises |
| E/CN.3/2002/10 | 4 c) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Fonds monétaire international sur les relations entre les statistiques des finances publiques et le <i>Système de comptabilité nationale de 1993</i> , et les méthodes pour l'application du <i>Manuel des statistiques des finances publiques de 2001</i> |

| <i>Cote du document</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre ou description</i> |
|--|---------------------------------|---|
| E/CN.3/2002/11 | 4 d) | Note du Secrétaire général transmettant un rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale |
| E/CN.3/2002/12 | 4 e) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix |
| E/CN.3/2002/12/Corr.1 (en arabe uniquement) | 4 e) | Rectificatif |
| E/CN.3/2002/13 | 4 f) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix |
| E/CN.3/2002/14 | 4 g) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel |
| E/CN.3/2002/15 | 4 h) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services |
| E/CN.3/2002/16 | | Non publié |
| E/CN.3/2002/17 | 5 | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale |
| E/CN.3/2002/18 | 6 | Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques |
| E/CN.3/2002/19 | 6 | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport annuel du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI ^e siècle (PARIS 21) |
| E/CN.3/2002/20 | 7 a) | Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales |
| E/CN.3/2002/21 | 7 a) | Note du Secrétaire général transmettant un rapport sur la convergence des classifications par industrie, établi en application d'un accord entre Statistique Canada, le Bureau de la gestion et du budget des États-Unis d'Amérique et l'Office statistique des communautés européennes |

| <i>Cote du document</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre ou description</i> |
|------------------------------|---------------------------------|---|
| E/CN.3/2002/22 | 7 b) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Fonds monétaire international sur la Norme spéciale de diffusion des données et le Système général de diffusion des données |
| E/CN.3/2002/23 | | Non publié |
| E/CN.3/2002/24 et Add.1 et 2 | 7 d) | Note du Secrétaire général transmettant les rapports du Bureau australien de statistique, de Statistique Canada, de l'Office central de statistique de la Hongrie, du Département administratif national de statistique de la Colombie et du Département de statistique de Singapour sur l'établissement de statistiques du commerce électronique |
| E/CN.3/2002/25 | 7 e) | Rapport du Secrétaire général sur l'harmonisation des indicateurs de développement |
| E/CN.3/2002/26 | 7 e) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport des Amis de la Présidence de la Commission de statistique : évaluation des indicateurs statistiques demandés par les grandes conférences des Nations Unies |
| E/CN.3/2002/27 | 7 f) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport établi par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement |
| E/CN.3/2002/28 | 7 h) | Rapport du Secrétaire général sur la diffusion des statistiques par la Division de statistique de l'ONU |
| E/CN.3/2002/29 | 7 j) | Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination sur les travaux de sa trente-cinquième session |
| E/CN.3/2002/30 | 7 j) | Rapport du Secrétaire général sur la coordination de la collecte de données statistiques auprès des pays |

| <i>Cote du document</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre ou description</i> |
|-------------------------|---------------------------------|--|
| E/CN.3/2002/CPR.1 | 7 k) | Note du Secrétaire général sur les réunions de groupes d'experts et les ateliers devant être organisés par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en 2002/03 |
| E/CN.3/2002/CPR.2 | | Non publié |
| E/CN.3/2002/L.1 | 2 | Note du Secrétariat sur le projet d'organisation des travaux de la session |
| E/CN.3/2002/L.2 | 2 | Note du Secrétariat sur l'état de la documentation de la session |
| E/CN.3/2002/L.3 | 8 | Note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-quatrième session de la Commission |
| E/CN.3/2002/L.4 | 8 | Note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2002-2005 |
| E/CN.3/2002/L.5 | 7 i) | Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil économique et social concernant les travaux de la Commission de statistique |
| E/CN.3/2002/L.6 | 8 | Note du Secrétaire général sur les activités des commissions techniques du Conseil économique et social qui intéressent les travaux de la Commission de statistique |
| E/CN.3/2002/L.7 | 9 | Projet de rapport |